"Faire des affaires en Chine, l'aspect juridique"

Conférence du 25/26 juin 2014

Maître Jia Xiao Hai
Avocat associé
Département francophone/étranger
Z&H Law Firm

Emilie Audouin
Juriste Droit des affaires
Département francophone/étranger
Z&H Law Firm

Contactez nous
Xiaohaijia@zhaochenlaw.com
emilieaudouin@zhaochenlaw.com

Copyright ©2014-2020 兆辰汇亚 All Rights Reserved

Sommaire

I. Structures

I. Aspects
A. Propriété intellectuelle
B. Droit du travail
C. Droit des contrats

III. Fiscalité
A. IS
B. TVA
C. IR

IV. Zone de libre échange de Shanghai

I. Les différentes structures d'investissements étrangers en Chine
   A. La WFOE
   B. La Joint Venture
   C. Le bureau de représentation
   D. M&A

II. Les aspects juridiques à ne pas négliger lors de la création de votre entreprise
   A. Propriété intellectuelle
   B. Droit du travail
   C. Droit des contrats

III. La fiscalité en Chine
   A. L'impôt sur les sociétés
   B. L'impôt sur le revenu
   C. La TVA

IV. La nouvelle zone de libre échange de Shanghai

Copyright ©2014-2020 兆辰汇亚 All Rights Reserved

I. **Structures**

I. **Aspects**
A. Propriété intellectuelle
B. Droit du travail
C.Droit des contrats

III. **Fiscalité**
A. IS
B. TVA
C. IR

IV. **Zone de libre échange de Shanghai**

Z&H LAW

La WFOE

La Wholly Foreign Owned Enterprise (WFOE) est la structure privilégiée par les investisseurs étrangers

3 types:
- WFOE Consulting (consulting et service)
- WFOE Manufacture
- WFOE Trading (commerce, vente en gros et au détail, franchise)

Particularités:
- Structure à capitaux 100% étrangers, aucun investisseurs chinois
- Obligation d'avoir un local commercial dand le même district que celui du lieu d'enregistrement
- Le montant du capital social varie selon le type de WFOE, l'objet social, le loyer du bail commercial, le nombre de salariés, les frais de fonctionnement
- Délai de création de 4 à 6 mois selon le type de WFOE

Copyright ©2014-2020 兆辰汇亚 All Rights Reserved

I. **Structures**

I. **Aspects**
A. Propriété intellectuelle
B. Droit du travail
C.Droit des contrats

III. **Fiscalité**
A. IS
B. TVA
C. IR

IV. **Zone de libre échange de Shanghai**

La WFOE

Inconvénients:
- Impossibilité de création de WFOE pour des activités spécifiques (restrictions du Catalogue des investissements étrangers 2011 - activités restreintes et interdites)(Ex: cabinets d'avocats étrangers)
- Absence de partenaire chinois au sein de la structure
- Durée de vie en général de 50 ans

Changement récent avec la Loi du 1er mars 2014:
- Suppression de l'obligation de versement du capital social dans les 2 ans de la création de la WFOE (néanmoins prévue dans les statuts de la société par les associés) et non imposition d'un montant de capital minimum (en théorie).

Copyright ©2014-2020 兆辰汇亚 All Rights Reserved

I. **Structures**

I. **Aspects**
A. Propriété intellectuelle
B. Droit du travail
C.Droit des contrats

III. **Fiscalité**
A. IS
B. TVA
C. IR

IV. **Zone de libre échange de Shanghai**

La joint venture

Structure adaptée à de gros projets d'implantation/secteur d'activité sensible et nécessitant la présence d'un partenaire Chinois

Deux types de joint-venture (JV):
- La joint venture contractuelle
- La joint venture cooperative

La différence: dans la joint venture contractuelle les associés décident de la répartition des dividendes indépendamment de l'apport de chacun (contrat de coopération)

<u>Particularités:</u>
- La JV est une structure dans laquelle un ou plusieurs partenaire(s) étranger(s) s'associe(nt) à un ou plusieuurs partenaire(s) Chinois

Copyright ©2014-2020 兆辰汇亚 All Rights Reserved

I. **Structures**

I. **Aspects**
A. Propriété intellectuelle
B. Droit du travail
C.Droit des contrats

III. **Fiscalité**
A. IS
B. TVA
C. IR

IV. **Zone de libre échange de Shanghai**

La joint venture

- Obligation d'avoir comme partenaire une société Chinoise mais possibilité de s'associer en étant une ou plusieurs personne(s) physique(s) étrangère(s). Cette obligation n'existe pas dans le district de Pudong
- Structure privilégiée voir obligatoire pour les secteurs d'activités restreints par le Catalogue des investissement étrangers de 2011
- Durée de création plus longue que la WFOE, 6 mois au minimum

Inconvénients:
- Gestion de la relation avec un partenaire Chinois (management de la relation partenaire au niveau culturel et business)
- Apport étranger limité selon le secteur d'activité

Mises en garde:
- Contrôler les apports du partenaire Chinois (proportion)

Copyright ©2014-2020 兆辰汇亚 All Rights Reserved

I. **Structures**

I. **Aspects**
A. Propriété intellectuelle
B. Droit du travail
C.Droit des contrats

III. **Fiscalité**
A. IS
B. TVA
C. IR

IV. **Zone de libre échange de Shanghai**

La joint venture

- Apporter des technologies renouvellables et une réelle valeur ajoutée ave un savoir faire

- Changement récent avec la Loi du 1er mars 2014:
 - Suppression de l'obligation pour l'associé étranger de contribuer au capital à plus de 20% (la répartition des parts doit néanmoins être prévue dans les statuts de la société par les associés)

Copyright ©2014-2020 兆辰汇亚 All Rights Reserved

I. Structures

I. Aspects
A. Propriété intellectuelle
B. Droit du travail
C.Droit des contrats

III. Fiscalité
A. IS
B. TVA
C. IR

IV. Zone de libre échange de Shanghai

Le bureau de représentation

Structure éphémère privilégiée pour une étude de marché poussée avant une implantation solide. S'apparente à un bureau d'études.

Son efficacité tend à disparaitre depuis les restrictions apportées à sa mise en place.

Particularités:
- Absence de personnalité juridique de la structure impliquant une interdiction de contracter et d'émettre des factures sous peine de sanction. La société mère étrangère devient donc la structure référente
- Nombre d'étrangers au sein de la structure est limité à 4 et la totalité du personnel est limitée à 12 personnes
- Durée de vie limitée à 2 ans car le Gouvernement considère que cette structure doit évoluée ensuite vers une WFOE ou une JV

Copyright ©2014-2020 兆辰汇亚 All Rights Reserved

I. **Structures**

I. **Aspects**
A. Propriété intellectuelle
B. Droit du travail
C.Droit des contrats

III. **Fiscalité**
A. IS
B. TVA
C. IR

IV. **Zone de libre échange de Shanghai**

Le bureau de représentation

- L'emploi du personnel chinois par la FESCO (Beijing Foreign Enterprise Human Resources Service Company Ltd.) ou la Zhong Zhi est obligatoire (organismes RH spécialisés dans le recrutement et la gestion du personnel chinois et étranges qualifié pour des sociétés étrangères et chinoises)

Copyright ©2014-2020 兆辰汇亚 All Rights Reserved

I. **Structures**

I. **Aspects**
A. Propriété intellectuelle
B. Droit du travail
C.Droit des contrats

III. **Fiscalité**
A. IS
B. TVA
C. IR

IV. **Zone de libre échange de Shanghai**

Les M&A

Les projets de fusions/acquisitions doivent être rigoureusement étudiés par le biais de mesures de vérification:
- Due diligence juridique
- Due diligence comptable

La société absorbée ou fusionnée doit impérativement être analysée pour être sûre que l'investissement est viable.

Les facteurs culturels ne doivent être négligés non plus.
Il est essentiel de s'adapter à la culture de l'entreprise et à la culture Chinoise afin de manager correctement une société reprise.

En effet, malgré des due diligence irréprochables un partenaire étranger peut faire échouer un projet de reprise en raison d'une inadéquation culturelle et ainsi perdre toute la valeur ajoutée de son investissement.

Copyright ©2014-2020 兆辰汇亚 All Rights Reserved

I. Structures

I. Aspects
A. Propriété intellectuelle
B. Droit du travail
C.Droit des contrats

III. Fiscalité
A. IS
B. TVA
C. IR

IV. Zone de libre échange de Shanghai

La propriété intellectuelle

Importance cruciale d'enregistrer ses droits de propriété intellectuelle avant même de s'implanter s'il existe un courant d'affaires avec la Chine

1. La marque:
- Obligation de passer par un agent Chinois certifié pour déposer sa marque au Bureau des marques de Beijing pour les sociétés ou personnes physiques non encore implantées en Chine
- Obtention du certificat final environ 1 an après le dépôt de la demande
- Durée de protection: 10 ans renouvellable avec obligation d'entretien de la marque tout les ans (preuve de son utilisation)

Avantages:
- La Chine est membre de l'Arrangement de Nice de 1957 donc la classification est la même que celle de l'INPI en France

Copyright ©2014-2020 兆辰汇亚 All Rights Reserved

I. Structures

I. Aspects
A. Propriété intellectuelle
B. Droit du travail
C.Droit des contrats

III. Fiscalité
A. IS
B. TVA
C. IR

IV. Zone de libre échange de Shanghai

La propriété intellectuelle

- Si enregistrement antérieur de la marque en France il existe une possibilité d'extension du dépôt au niveau mondial avec l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) car la Chine est membre de l'Accord de Madrid.

ATTENTION: Délai plus long et donc refus de dépôt courant dû à la présence d'un possesseur antérieur en Chine

2. <u>Le brevet:</u>

Dépôt auprès du SIPO (Office Chinois des brevets)

Conditions de brevetabilité:

- Nouveauté
- Caractère inventif
- Application industrielle
- Invention non exclue du domaine brevetable

Protection de 20 ans à compter du dépôt de la demande auprès du SIPO. Ensuite il tombe dans le domaine public.

Copyright ©2014-2020 兆辰汇亚 All Rights Reserved

I. Structures

I. Aspects
A. Propriété intellectuelle
B. Droit du travail
C.Droit des contrats

III. Fiscalité
A. IS
B. TVA
C. IR

IV. Zone de libre échange de Shanghai

La propriété intellectuelle

Le SIPO doit se prononcer dans les six mois du dépôt pour déterminer si l'invention entre dans une des catégories de mise au secret (défense nationale, protection des intérêts de l'Etat, intérêts substantiels).

3. Les droits d'auteurs

L'enregistrement n'est pasnécessaire et ils s'acquierts par la partenité de l'oeuvre. Néanmoins les droits d'auteurs se scindent en droit moraux et en droit patrimoniaux. L'auteur doit donc céder ses droits patrimoniaux si une entité souhaite les utiliser.

C'est la solution la plus simple et la plus rapide pour le dépôt de droits afférants à des oeuvres artistiques ou technologiques (logiciel/enregistrement d'une partie du code source uniquement par exemple)

Copyright ©2014-2020 兆辰汇亚 All Rights Reserved

I. Structures

I. Aspects
A. Propriété intellectuelle
B. Droit du travail
C.Droit des contrats

III. Fiscalité
A. IS
B. TVA
C. IR

IV. Zone de libre échange de Shanghai

La propriété intellectuelle

Avantages:
- La durée du dépôt suit la vie de l'auteur et se transmet ensuite aux héritiers

Copyright ©2014-2020 兆辰汇亚 All Rights Reserved

I. Structures

I. Aspects
A. Propriété intellectuelle
B. Droit du travail
C.Droit des contrats

III. Fiscalité
A. IS
B. TVA
C. IR

IV. Zone de libre échange de Shanghai

Le Droit du travail

Obligations d'une entreprise à capitaux etrangers:
- L'entreprise doit mettre en place des contrats de travail en Chinois (version à renouveller tous les 2 ans au minimum) ainsi qu'un règlement d'entreprise en Chinois à disposition des salariés.

Il n'existe pas d'obligation de mettre en place un syndicat au sein de la structure.

- Le contrat de travail en Chine:
 - Obligation d'avoir une rémunération fixe
 - Le salaire minimum est fixé tous les ans par les municipalités et correspond à 1,860 RMB Brut à Shanghai
- Obligation de souscrire à la sécurité sociale, assurance accident du travail etc. pour les salariés Chinois
- Cette obligation n'existe pas pour les étrangers (sauf à Beijing et Suzhou) malgré une loi de 2012 mettant en place un système de prestations sociales obligatoires pour les étrangers.

Copyright ©2014-2020 兆辰汇亚 All Rights Reserved

I. Structures

I. Aspects
A. Propriété intellectuelle
B. Droit du travail
C.Droit des contrats

III. Fiscalité
A. IS
B. TVA
C. IR

IV. Zone de libre échange de Shanghai

Le Droit des contrats

Importance cruciale de la mise en place de contrats commerciaux dans les relations d'affaires en Chine.
Il ne faurt pas négliger l'importance du contrat.

Le Droit des contrats chinois reconnait les principes de bonne foi, de liberté contractuelle et d'autonomie de la volonté (comme en droit Français).

Le contrat doit être négocié librement entre les parties.

Copyright ©2014-2020 兆辰汇亚 All Rights Reserved

I. Structures

I. Aspects
A. Propriété intellectuelle
B. Droit du travail
C.Droit des contrats

III. Fiscalité
A. IS
B. TVA
C. IR

IV. Zone de libre échange de Shanghai

L'imposition des sociétés

Imposition globale des sociétés	
Impôts sur les sociétés (siège social)	25%
Impôts sur la plus value	25%
Compensation des pertes	
Report des pertes	5 ans de report possible
Non double imposition	Oui (Convention bilatérale France/Chine 1984)
Taxes annuelles	Oui / calendrier annuel
Retenue à la source	
Dividendes	10%
Intérêts	10%
Redevances (royalties)	10%
Impôts sur les succursales	Non
Impôts sur le capital social	Non
Contribution à la sécurité sociale	Plus de 40% du salaire des employés
Taxes professionnelle	3%/20%
TVA	17%
Taxe sur la consommation	3%/56%

Copyright ©2014-2020 兆辰汇亚 All Rights Reserved

I. Structures

I. Aspects
A. Propriété intellectuelle
B. Droit du travail
C.Droit des contrats

III. Fiscalité
A. IS
B. TVA
C. IR

IV. Zone de libre échange de Shanghai

L'imposition des particuliers

Elle touche les personnes physiques résidentes en Chine.
NB: requalification de la totalité des revenus et biens mondiaux qui seront soumis au régime fiscal chinois si le contribuable n'a pas quitté la Chine plus de trente jours depuis son entrée sur le territoire en y résident depuis cinq ans.

Imposition des particuliers	
Impôts sur le revenu	**3% à 45%du salaire brut**
Non double imposition	**Oui (Convention bilatérale France/Chine 1984)**
Date de retour d'échéance	**Dans les 3 mois de al fin de l'année fiscale**
Sécurité sociale	**Varie (Loi sur la sécurité sociale des étrangers 29 juin 2011)**
Impôt sur les successions	**No**
Impôt sur l'immobilier	**12% (loyer) / 4% (résidence)**
Acte notarié	**3%/5%**
Taxes sur la plus value immobilière	**30%/60% plus value**

Copyright ©2014-2020 兆辰汇亚 All Rights Reserved

I. Structures

I. Aspects
A. Propriété intellectuelle
B. Droit du travail
C.Droit des contrats

III. Fiscalité
A. IS
B. TVA
C. IR

IV. Zone de libre échange de Shanghai

La TVA

La TVA est payée par toutes les entreprises et personnes physiques implantées et résidentes en Chine et qui sont engagées soit dans :
- la vente de marchandises
- la prestation de services de réparation, de remplacement et/ou de transformation
- l'importation de marchandises en Chine

- Pour les produits importés, la vente et certains services:
Le taux de la TVA est de 17% pour les redevables dits généraux

- Pour les biens consommables, produits, livres et les services publics: la TVA est de 13%

Copyright ©2014-2020 兆辰汇亚 All Rights Reserved

I. Structures

I. Aspects
A. Propriété intellectuelle
B. Droit du travail
C.Droit des contrats

III. Fiscalité
A. IS
B. TVA
C. IR

IV. Zone de libre échange de Shanghai

La TVA

- Pour les redevables de petite échelle c'est à dire :
- les entreprises dans le domaine de la production ou qui procurent des services taxables au regard de la TVA avec vente n'excédant pas 0.5 million RMB/an : la TVA est de 3%
- les entreprises dans le domaine de la vente en gros ou au détail avec des ventes n'excédant pas 0.8 million de RMB/an: la TVA est de 3%
- Les autres redevables sont considérés comme des redevables généraux

Copyright ©2014-2020 兆辰汇亚 All Rights Reserved

I. Structures

I. Aspects
A. Propriété intellectuelle
B. Droit du travail
C.Droit des contrats

III. Fiscalité
A. IS
B. TVA
C. IR

IV. Zone de libre échange de Shanghai

Historique

- Date de lancement : 29 septembre 2013

- Emplacement : quartier de Pudong, Shanghai

- Evolution en continu des règles afin de coller à la réalité des affaire savec le mise en place d'un système de retour de la part des entreprises créees dans la zone (consultation)

- Plus de 2000 entreprises déjà enregistrées depuis la création il y a huit mois

- Mise en place de diverses mesures appliquées sous 3, 5 et 10 ans

Copyright ©2014-2020 兆辰汇亚 All Rights Reserved

I. Structures

I. Aspects
A. Propriété intellectuelle
B. Droit du travail
C.Droit des contrats

III. Fiscalité
A. IS
B. TVA
C. IR

IV. Zone de libre échange de Shanghai

Bûts de la Zone

Création d'un environnement économique et juridique propice aux investissements étrangers

Mesures de libéralisation pour les marchés suivants :

- Finance
- Fret
- Commerce extérieur
- Secteur des services en général
- Prestations de nature culturelle
- Services sociaux

Facilitation des échanges et de la transformation des produits

Mise à l'essai d'un mode de gestion plus proche des standards du commerce international

Création du SUNLAND: zone de transition douanière qui permet aux entreprises de ne payer les taxes qu'une fois les marchandises récupérées par l'acheteur. La taxe n'est payée que si les marchandises quittent cette zone.

Copyright ©2014-2020 兆辰汇亚 All Rights Reserved

I. Structures

I. Aspects
A. Propriété intellectuelle
B. Droit du travail
C.Droit des contrats

III. Fiscalité
A. IS
B. TVA
C. IR

IV. Zone de libre échange de Shanghai

Principales innovations

Facilitation de la création d'entreprises

- Procédure d'enregistrement unique par un seul organisme
- Assouplissements sur le contenu des statuts
- Plus de contraintes de capital minimum
- Assouplissements des quotas sur la prise d'intérêts
- Système de liste négative pour les autorisations d'implantation en fonction des secteurs d'activités

Les mesures fiscales annoncées prochainement

- Convertibilité des devises du compte de capital
- Fluctuation des taux d'intérêts
- Autorisation de l'usage transfrontalier du Renminbi

Copyright ©2014-2020 兆辰汇亚 All Rights Reserved

Merci de votre attention !

Cabinet d'Avocats Z&H Law Firm Shanghai
上海兆辰匯亜律師事務所

1486 Nanjing West Road, Suite C, Building 6
Shanghai 200040, République Populaire de Chine
Téléphone : +86 21 6279 4668 – Télécopie : +86 21 6247 0552

Retrouvez toutes nos informations sur **notre site www.zhaochenlaw.com**

Copyright ©2014-2020 兆辰汇亚 All Rights Reserved